

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE

(anciennement Uni-Hoche)

Société d'investissement à capital variable - SICAV

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2021



PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE

(anciennement Uni-Hoche)

SICAV à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2021

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

La SICAV recherche une performance supérieure à celle de l'indice SBF120, sur un horizon de 5 ans. Elle est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est donc investie à hauteur de 75% minimum en actions françaises et/ou européennes.

La SICAV investira principalement dans des actions d'entreprises françaises appartenant au SBF 120. L'approche thématique sociale retenue vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG). La gestion est active et privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en France et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle. Un filtre ISR s'attachera en premier aux critères ESG des sociétés, dans un second temps une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail (formation, santé et sécurité, dialogue social...) sera retenue puis l'application en dernier d'un filtre fondamental permettra de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs. Pour pouvoir être éligible dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal. Au moins 90% des valeurs du portefeuille en nombre de lignes et en % d'AUM devront passer le filtre combiné : "Score Emploi Humpact" strictement supérieur à 2 étoiles (sur 5) et note ESG supérieure ou égale à 12/20 avec une note du critère S (social) supérieure à 10/20. Seront ainsi exclues de l'univers d'investissement (20% minimum) les valeurs présentant une note ESG inférieure strictement à 12/20 et affichant sur le seul critère social (ressources humaines) une note inférieure strictement à 10/20.

La SICAV non labellisée ISR aujourd'hui a comme but de le devenir le plus rapidement possible.

La SICAV pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises et de 25% maximum en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit. Elle pourra également investir jusqu'à 10% maximum de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions.

L'indice SBF 120 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori de la SICAV.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indice SBF 120, calculé par Euronext, est l'indicateur de comparaison de la SICAV. Il est composé de 120 valeurs, dont les valeurs de l'indice CAC 40, de taille importante, cotées en continu, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé en euro et utilise les cours de clôture. L'indice SBF 120 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Conformément à l'article 34 du Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur EURONEXT est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La SICAV n'est ni indicielle ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de la SICAV, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : la SICAV peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 60%, exposée aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de crédit : la SICAV peut, pour la partie de son portefeuille investie en titres de créance émis par des émetteurs privés ou publics, être exposée au risque de crédit. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : la SICAV peut être exposée au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque opérationnel : il représente le risque de défaillance ou d'une erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation du portefeuille du Fonds.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine France Emploi Durable est la nouvelle appellation de notre sicav historique actions françaises Uni Hoche.

Nous avons souhaité la transformer pour lui donner une impulsion nouvelle en faisant de l'emploi durable en France un axe fort d'investissement.

La sicav continue d'investir sur les actions françaises de grandes capitalisations issues du SBF 120 et intègre les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG). Elle accorde une importance particulière aux dimensions sociales en privilégiant des politiques de l'emploi respectueuses du capital humain.

Pour cela, on s'appuie sur la société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi en France : Humpact. En outre, un filtre axé sur la qualité des fondamentaux de l'entreprise est appliqué afin de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs.

L'économie mondiale s'est rapidement redressée en 2021. Les vaccinations de masse et l'adaptation des populations ont rendu la croissance moins sensible aux infections, bien que l'aversion au risque pour le virus soit restée élevée pendant une grande partie de l'année.

Sur le plan économique, l'année a été marquée par la hausse de l'inflation. En Europe, le taux d'inflation a atteint +4.1% en octobre. Aux USA, le taux d'inflation a atteint son plus haut niveau à +6.8% en novembre.

La politique budgétaire a commencé à ralentir aux US, mais reste expansionniste dans la zone euro. L'importante demande de marchandises aux US a stimulé les prix à la hausse, contribuant à une inflation plus élevée que prévu dans la plupart des économies du G10.

Les banques centrales du G10 ont commencé leur tapering ou mis fin aux achats d'actifs plus tôt que prévu et le processus de normalisation des taux d'intérêt devrait se renforcer en 2022.

Sur votre SICAV Palatine France Emploi Durable (Ex Uni Hoche), au cours de la période, nous avons privilégié certains secteurs comme les biens d'équipement avec des valeurs comme Schneider et Legrand.

Nous sommes restés en revanche sous pondérés sur les télécoms, secteur qui souffre de la concurrence et des décisions du régulateur en vendant Orange.

Nous sommes aussi restés, sur la période, sous-pondérés sur le secteur banque-finace avec néanmoins un titre comme BNP à hauteur de près de 7% en fin d'année.

Sur le luxe, nous avons privilégié Hermes et LVMH et réduit Kering en cours d'exercice.

Dans le secteur alimentation et boissons nous avons vendu Danone et conservé jusqu'en décembre Pernod. En effet, nous avons soldé Pernod dont la note Emploi ne passe pas nos filtres.

Sur le secteur des services aux collectivités, nous avons accru nos positions en cours d'année en achetant Engie et apporté Suez à l'offre de Veolia.

Dans la Tech, nous avons une forte position en Dassault Systèmes. Nous avons également dans les SSII une valeur comme Cap Gemini.

Nous avons sur le secteur du pétrole Total pour la résilience de ses cash-flow.

Nous avons quelques valeurs santé comme Essilor et Orpéa. Nous avons acheté en cours d'année BioMérieux.

Dans la construction, citons Saint Gobain.

L'aéronautique est représenté via Thales. Les positions comme Airbus et Safran ont été initiées en cours d'année.

Nous conservons nos valeurs de qualité comme Air Liquide, Vivendi, Vinci ainsi que Bureau Veritas.

Sur l'exercice 2021, Palatine France Emploi Durable réalise une performance de +30,99% pour les parts C et D, et 30,01% pour la part R. Son indicateur de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis) réalise une performance de +28,35% sur la période.

Les performances passées de la SICAV ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2021, la SICAV n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2021, la SICAV n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse postale suivante : Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

- Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à la SICAV à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier, est intégralement reversée à la société de gestion.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

(Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds

La sicav applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

Depuis l'été 2021, PALATINE France EMPLOI DURABLE prend en compte les critères ESG dans sa gestion. L'approche thématique sociale retenue vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG). La gestion privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en France et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Palatine Asset Management, société de gestion de la sicav, adhère au code de transparence AFG-FIR. Ce code et le processus de gestion ISR sont consultables sur le site internet de Palatine AM à la page <https://www.palatine-am.com/isr/demarche-isr.html>.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Sur le plan social, le Score Emploi Humpact est de 3,5 étoiles /5 identique à celui de son indice de référence, le SBF 120. Le portefeuille de la SICAV est composé (90% minimum) de titres dont le Score Emploi est strictement supérieur à 2 étoiles et la note ESG supérieure ou égale à 12/20 avec une note du critère Social supérieure à 10/20.

Risque global de la SICAV :

La société de gestion utilise pour calculer le risque global de la SICAV la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2021, la SICAV est demeurée investie au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2021, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 733 K€, et se décompose pour 1 903 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 830 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les informations suivantes :

1. Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la SICAV PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE. et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales : Néant
2. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice : Néant
3. Les modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 :
La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.
4. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe au dossier du conseil d'administration.

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
FR0010370528	UNI-MT (C)	Achat parts OPCVM	07/09/2021	22 000	5 138 540 €
FR0010377564	SEM OPTIMUM (I)	Achat parts OPCVM	07/09/2021	4 000	4 890 840 €
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Vente d'actions	26/02/2021	210 000	4 739 310 €
FR0000120693	PERNOD RICARD	Vente d'actions	01/12/2021	22 000	4 433 564 €
FR0010208488	ENGIE	Achat d'actions	25/11/2021	330 000	4 402 192 €
FR0000120578	SANOFI-AVENTIS	Vente d'actions	22/07/2021	50 000	4 303 972 €
CH0038863350	NESTLE NOM.	Vente d'actions	05/01/2021	42 000	4 002 180 €
FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Achat parts OPCVM	15/04/2021	3 900	3 924 414 €
NL0000235190	AIRBUS SE	Achat d'actions	08/12/2021	35 000	3 709 053 €
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES N	Vente d'actions	09/12/2021	90 000	3 600 846 €

- VIII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2021 : - OPCVM = 6,11 % de l'actif net

- IX - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 16 décembre 2021 :

- La SICAV se dénomme PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE.
- La stratégie d'investissement prend en compte des critères extra-financiers (ESG) mis en œuvre selon une approche thématique sociale.
- Elle se résume ainsi :

« La SICAV investira principalement dans des actions d'entreprises françaises appartenant au SBF120. L'approche thématique sociale retenue vise à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG).

La gestion est active et privilégie les sociétés ayant déployé des politiques sociales les plus vertueuses en matière d'emploi en France et de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable, sans contrainte sectorielle.

Un filtre ISR s'attachera en premier aux critères ESG des sociétés, dans un second temps une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail (formation, santé et sécurité, dialogue social...) sera retenue puis l'application en dernier d'un filtre fondamental permettra de construire un portefeuille concentré d'une quarantaine de valeurs. »

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

La SICAV non labellisée ISR aujourd'hui a comme but de le devenir le plus rapidement possible.

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	361 057 027,60	293 772 301,39
Actions et valeurs assimilées	339 027 338,80	275 649 057,79
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	339 027 338,80	275 649 057,79
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	22 029 688,80	18 123 243,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 029 688,80	18 123 243,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	2 049 590,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	2 049 590,93
COMPTES FINANCIERS	432 381,46	516 208,99
Liquidités	432 381,46	516 208,99
TOTAL DE L'ACTIF	361 489 409,06	296 338 101,31

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	333 011 219,63	319 350 075,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	278,11	1 946,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 418 936,03	-26 378 698,75
Résultat de l'exercice (a,b)	10 981 604,86	2 475 886,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	360 412 038,63	295 449 209,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 077 370,43	888 891,88
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 077 370,43	888 891,88
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	361 489 409,06	296 338 101,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 915 511,19	5 759 450,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	14 915 511,19	5 759 450,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 958,63	12 295,19
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 958,63	12 295,19
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	14 911 552,56	5 747 154,81
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 739 418,78	3 229 044,06
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	11 172 133,78	2 518 110,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-190 528,92	-42 223,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	10 981 604,86	2 475 886,79

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000930463 - PALATINE France EMPLOI DURABLE D : Taux de frais maximum de 1,196%

FR0011250679 - PALATINE France EMPLOI DURABLE R : Taux de frais maximum de 2,00%

FR0000930455 - PALATINE France EMPLOI DURABLE C : Taux de frais maximum de 1,196%

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C	Capitalisation	Capitalisation
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	295 449 209,43	334 312 625,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	20 935 115,35	12 037 040,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-44 674 195,15	-26 667 703,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 806 250,35	7 405 696,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 824 697,78	-31 619 821,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-2 143 048,39	-2 813 311,70
Différences de change	-18 159,53	-70 410,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	61 182 943,83	1 109 378,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>103 144 312,57</i>	<i>41 961 368,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-41 961 368,74</i>	<i>-40 851 990,08</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-473 513,26	-762 395,87
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 172 133,78	2 518 110,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	360 412 038,63	295 449 209,43

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 381,46	0,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	432 381,46	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 077 370,43
TOTAL DES DETTES		1 077 370,43
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 077 370,43

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C		
Actions souscrites durant l'exercice	52 645,104	15 788 646,48
Actions rachetées durant l'exercice	-98 971,400	-31 843 163,14
Solde net des souscriptions/rachats	-46 326,296	-16 054 516,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	795 883,249	
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 553,699	325 805,66
Actions rachetées durant l'exercice	-17 738,336	-3 859 770,18
Solde net des souscriptions/rachats	-16 184,637	-3 533 964,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	280 146,310	
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R		
Actions souscrites durant l'exercice	13 286,304	4 820 663,21
Actions rachetées durant l'exercice	-26 273,439	-8 971 261,83
Solde net des souscriptions/rachats	-12 987,135	-4 150 598,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 559,188	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 932 707,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	693 328,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	113 382,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 029 688,80
	FR0000437576	PALATINE France MIDCAP C	14 030 736,00
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	3 049 402,80
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	1 005 720,00
	FR0010370528	UNI M.T C	3 943 830,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			22 029 688,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	278,11	1 946,01
Résultat	10 981 604,86	2 475 886,79
Total	10 981 882,97	2 477 832,80

	31/12/2021	31/12/2020
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 744 361,74	1 983 418,39
Total	8 744 361,74	1 983 418,39

	31/12/2021	31/12/2020
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D		
Affectation		
Distribution	2 081 487,08	480 056,13
Report à nouveau de l'exercice	2 069,15	294,30
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 083 556,23	480 350,43
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	280 146,310	296 330,947
Distribution unitaire	7,43	1,62
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	2 910,24	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	153 965,00	14 063,98
Total	153 965,00	14 063,98

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 418 936,03	-26 378 698,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	16 418 936,03	-26 378 698,75

	31/12/2021	31/12/2020
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 025 096,72	-20 590 407,83
Total	13 025 096,72	-20 590 407,83

	31/12/2021	31/12/2020
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 100 935,94	-4 977 142,49
Total	3 100 935,94	-4 977 142,49

	31/12/2021	31/12/2020
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	292 903,37	-811 148,43
Total	292 903,37	-811 148,43

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	505 264 707,89	334 158 062,25	334 312 625,53	295 449 209,43	360 412 038,63
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C en EUR					
Actif net	355 315 419,50	258 134 902,45	261 041 183,41	230 970 741,76	285 900 383,58
Nombre de titres	1 260 931,525	1 059 374,990	883 878,252	842 209,545	795 883,249
Valeur liquidative unitaire	281,78	243,66	295,33	274,24	359,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	25,80	-1,74	6,97	-24,44	16,36
Capitalisation unitaire sur résultat	3,78	3,65	3,87	2,35	10,98
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D en EUR					
Actif net	149 551 524,12	71 519 330,50	65 294 198,73	55 418 811,76	68 091 692,78
Nombre de titres	745 068,174	417 627,984	318 680,220	296 330,947	280 146,310
Valeur liquidative unitaire	200,72	171,25	204,88	187,01	243,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,51	-1,19	4,81	-16,79	11,06
Distribution unitaire sur résultat	2,70	2,57	2,69	1,62	7,43
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,05	0,034	0,00	0,00 (*)
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R en EUR					
Actif net	397 764,27	4 503 829,30	7 977 243,39	9 059 655,91	6 419 962,27
Nombre de titres	1 193,072	15 737,072	23 167,329	28 546,323	15 559,188
Valeur liquidative unitaire	333,39	286,19	344,33	317,36	412,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	30,65	-2,02	8,15	-28,41	18,82
Capitalisation unitaire sur résultat	2,08	1,92	2,12	0,49	9,89

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	181 000	7 377 560,00	2,05
TOTAL ALLEMAGNE			7 377 560,00	2,05
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	64 000	7 191 040,00	2,00
AIR LIQUIDE	EUR	134 500	20 621 540,00	5,72
BIOMERIEUX	EUR	31 000	3 871 900,00	1,07
BNP PARIBAS	EUR	402 000	24 429 540,00	6,78
BUREAU VERITAS	EUR	188 000	5 485 840,00	1,52
CAPGEMINI SE	EUR	76 000	16 378 000,00	4,54
DASSAULT SYST.	EUR	239 000	12 502 090,00	3,46
ENGIE	EUR	975 000	12 688 650,00	3,52
ESSILORLUXOTTICA	EUR	53 000	9 923 720,00	2,75
HERMES INTERNATIONAL	EUR	6 000	9 216 000,00	2,56
KERING	EUR	13 800	9 755 220,00	2,71
L'OREAL	EUR	56 500	23 557 675,00	6,54
LEGRAND SA	EUR	110 000	11 319 000,00	3,14
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	46 800	34 023 600,00	9,44
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	34 500	4 973 175,00	1,38
ORPEA	EUR	36 500	3 215 650,00	0,89
REMY COINTREAU	EUR	21 000	4 494 000,00	1,25
SAFRAN SA	EUR	76 000	8 182 160,00	2,27
SAINT-GOBAIN	EUR	93 000	5 753 910,00	1,60
SANOFI	EUR	186 000	16 475 880,00	4,57
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	5 650	2 725 560,00	0,76
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	133 500	23 023 410,00	6,39
SEB	EUR	20 350	2 785 915,00	0,78
SR TELEPERFORMANCE	EUR	10 200	3 998 400,00	1,11
SUEZ SA	EUR	210 000	4 160 100,00	1,16
TOTALENERGIES SE	EUR	300 000	13 389 000,00	3,71
VINCI (EX SGE)	EUR	170 000	15 794 700,00	4,38
VIVENDI	EUR	320 000	3 804 800,00	1,05
TOTAL FRANCE			313 740 475,00	87,05
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	30 000	3 264 000,00	0,91
TOTAL LUXEMBOURG			3 264 000,00	0,91
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	462 100	7 706 903,80	2,13
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	280 000	6 938 400,00	1,93
TOTAL PAYS-BAS			14 645 303,80	4,06
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			339 027 338,80	94,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées			339 027 338,80	94,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
PALATINE France MIDCAP C	EUR	4 600	14 030 736,00	3,89
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	1 200	3 049 402,80	0,85
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	1 000	1 005 720,00	0,28
UNI M.T C	EUR	17 000	3 943 830,00	1,09
TOTAL FRANCE			22 029 688,80	6,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			22 029 688,80	6,11
TOTAL Organismes de placement collectif			22 029 688,80	6,11
Dettes			-1 077 370,43	-0,30
Comptes financiers			432 381,46	0,12
Actif net			360 412 038,63	100,00

Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D	EUR	280 146,310	243,05
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE C	EUR	795 883,249	359,22
Action PALATINE France EMPLOI DURABLE R	EUR	15 559,188	412,61

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action PALATINE France EMPLOI DURABLE D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 081 487,08	EUR	7,43	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2 081 487,08	EUR	7,43	EUR

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021

PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris-La Défense, le 06 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD